



AVIS PUBLIC

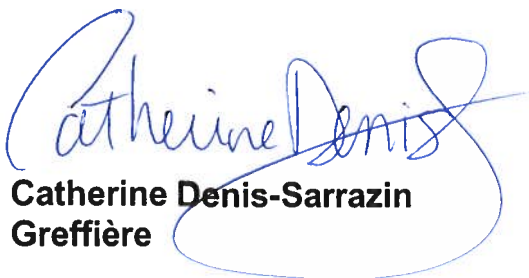
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2022-447 modifiant le règlement numéro 2020-400 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2022-447 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 8^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022


Catherine Denis-Sarrazin
Greffière